

**MINISTERE DE LA SANTE DE LA POPULATION ET
DE LA REFORME HOSPITALIERE**

DIRECTION DE LA PREVENTION

**COMITE DE COORDINATION NATIONAL ALGERIE
(CCM ALGERIE)**

**Appui à l'initiative algérienne pour la mise en œuvre
du Plan d'Action de lutte contre le
VIH/SIDA**

PLAN D'ACHAT DEFINITIF

Septembre 2004

INTRODUCTION

Le présent document a été élaboré en prévision de la mission d'expertise que devrait effectuer le FLA dans les prochains jours pour l'évaluation et l'audit de l'organisation générale mise en place en Algérie pour mener à bien le plan de lutte contre le VIH/SIDA.

Les différentes actions contenues dans ce document ont été toutes organisées et conçues selon les directives et orientations définies par le Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme.

Il a été établi à partir des conclusions et recommandations des différentes réunions de la CCM Algérie, des réunions d'experts et du Groupe de Pilotage Restreint présidé par la Directrice de la Prévention du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière qui est Vice-Présidente du CCM Algérie.

Aussi, il reprend les conclusions majeures des missions d'expertise effectuées auprès de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux (PCH) qui a été chargée de procéder à l'ensemble des achats médicaux et non médicaux du programme.

Enfin, les éléments de l'expérience algérienne en matière de lutte contre le SIDA (prévention et traitements des malades) constituent aussi une référence pour la constitution de ce document.

Le présent rapport est divisé en trois grandes parties :

- la première, relative au plan d'achat, comprend les considérations générales du plan d'achat et de stockage ainsi que des éléments d'information sur l'organisation et les procédures en vigueur en matière de gestion (achats et stockage).
- La seconde partie porte essentiellement sur le quantitatif et l'estimatif financier des achats définitifs et ceux échelonnés sur le temps. Pour le cas des médicaments, réactifs et consommable la ventilation s'est opérée sur un semestre réparti en deux trimestres. Le listing des achats budgétisé comprend les produits santé et les produits non santé.
- La troisième partie est réservée à la définition d'un narratif du plan de suivi et évaluation du programme.

PREMIERE PARTIE

PREMIERE PARTIE : Plan d'achat et de stockage

1- Choix des produits et utilisation rationnelle

Le présent plan d'achat à travers lequel sont déterminées les quantités et la nature des produits santé et non santé est conforme à la directive relative à l'affectation des dotations financières du Fonds Mondial aux produits et médicaments indiqués dans les traitements internationaux déterminés par les experts médicaux. Ces traitements ont été adoptés par les experts algériens lors de la première réunion tenue le 08 juin 2004. Une autre réunion de consensus thérapeutique portant sur les schémas thérapeutiques standards est prévue en septembre et permettra de réactualiser autant que nécessaire en fonction de l'évolution des méthodes de prise en charge des malades et de l'évolution des progrès scientifiques.

Les schémas thérapeutiques standards déterminés par les experts algériens, constitueront alors l'homologation des diagnostics et autres catégories de fournitures principales et accompagneront les propositions d'achats du programme algérien.

Les modes de traitement sont déjà suivis par les médecins des centres hospitaliers et centres de référence algériens; des rapports sont élaborés régulièrement et transmis à la tutelle pour étude et expertise. Sur ces modes de traitement, les effets indésirables éventuels sont automatiquement identifiés et des commandes éventuelles de produits spécifiques justifiés et documentés sont introduites auprès de la PCH pour leur acquisition.

Cette procédure en vigueur en Algérie sera élargie au programme financé par le Fonds Mondial et les éventuelles commandes de produits spécifiques pour les maladies opportunistes seront introduites auprès du Fonds pour leur prise en charge financière.

L'expérience algérienne a montré qu'effectivement un traitement adjuvant lié aux effets indésirables a été commandé au profit de certains malades.

2- Assurance qualité

Les produits que comporte le plan d'achats du programme algérien et confirmés par les experts sont totalement importés actuellement. Ils ont été déterminés par les experts médicaux algériens et consensuellement confirmés par ces mêmes experts lors de la réunion technique du 08 juin 2004. Ce listing reste ouvert aux nouvelles molécules des progrès scientifiques.

Ces médicaments ont déjà fait l'objet d'une expertise du Laboratoire National du Contrôle des Produits Pharmaceutiques (LNCPP), autorité algérienne chargée du contrôle de l'intégralité des produits pharmaceutiques importés et produits localement.

D'après les rapports établis par les centres de référence et jusqu'à ce jour aucune réclamation n'a été formulée ni par les personnels médicaux traitant ni par les malades à qui ces médicaments ont été administrés.

Nous considérons que l'effet assurance qualité, résolution du Fonds Mondial, est habituellement prise en considération en Algérie pour l'ensemble des produits pharmaceutiques locaux et importés. Toutefois, si d'ici là de nouveaux produits seront identifiés à l'achat futur, leur introduction en Algérie obéira aux mêmes procédures de conformité pour respecter les normes de qualité.

Tous les produits relatifs au programme VIH/SIDA actuellement importés disposent d'une Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) délivrée par la Direction de la Pharmacie du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, seule autorité nationale habilitée à réglementer l'achat et la consommation des produits pharmaceutiques.

Cette autorité reçoit et traite tous les dossiers relatifs à l'enregistrement (autorisations accordées) et les études pour enregistrements (délivrance des ATU) pendant la durée d'étude et de traitement des demande d'enregistrement. Une invitation d'accélération du traitement des dossiers des médicaments VIH/SIDA sera adressée par la CCM Algérie à l'autorité en charge de cette prérogative.

Pour les tests de conformité il faut rappeler que dans la pratique habituelle, la PCH chargée de l'importation des produits listés dans le plan d'achat procède au prélèvement systématique d'un échantillon de chaque lot réceptionné et soumis pour contrôle au Laboratoire National de Contrôle des Produits Pharmaceutiques.

Actuellement les tests sont pris en charge financièrement par le dit laboratoire qui est un établissement public financé par l'Etat. Toutefois, une subvention prise sur les ressources du Fonds Mondial sera éventuellement accordée à cet établissement pour renforcer ses capacités de contrôle et mener à bien ses tâches.

Les fournisseurs des produits listés sont communément connus et leurs produits conventionnés internationalement. L'Algérie n'introduira aucun médicament d'un fournisseur inconnu non homologué par les institutions internationales.

3- Achats et prix

La PCH, institution chargée des achats pour le programme algérien, est un établissement public sous tutelle du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière. En tant que tel, cette institution fonctionne conformément aux principes, procédures et règlements régulant les marchés publics en Algérie (Code des Marchés Publics).

Ces obligations portent sur les appels d'offres concurrentiels, ouverture publique des plis, commission des marchés, recherche du meilleur rapport qualité/prix, divers contrôles à priori et à posteriori, élaboration de documents comptables, commissariat aux comptes....).

L'Algérie adhère pleinement aux principes opérationnels de bonnes pratiques pour les achats des produits pharmaceutiques. Les appels d'offres en Algérie respectent la transparence.

Actuellement et pour le cas précis des médicaments pour le traitement des malades VIH/SIDA, les achats se font selon la procédure de comparaison des prix internationaux (document joint en annexe). L'étude des prix se fait sous l'égide de la Commission des transactions Commerciales (commission de la PCH) qui choisit le fournisseur qui présente le meilleur rapport qualité/prix.

Dans la pratique actuelle, il y a donc comparaison des prix, des modalités de paiement, du mode d'expédition, de la disponibilité du produit et du délai de livraison. C'est sous la conjonction de tous ces critères que se décide le choix du fournisseur.

Cette procédure est appliquée dans tous les cas d'achats de produits spécifiques portant sur de petites quantités et formalisée sur la base de consultations restreintes.

Cependant et pour le programme algérien de lutte contre le VIH/SIDA, la PCH engagera les procédures classiques des grandes commandes.

Actuellement, les petites quantités de médicaments VIH/SIDA sont importés selon la procédure « achats pour compte », c'est-à-dire achats réceptionnés et livrés intégralement sans stockage. Depuis deux ans, la PCH a décidé d'importer 50% de quantités supplémentaires par rapport à celles formulées par les centres de référence dans l'objectif de constituer des stocks d'urgence et pallier aux ruptures des stocks.

Dans le cadre du programme algérien, cette procédure sera abandonnée au profit de la procédure classique d'achats en quantités et constitution de stocks importants dont la gestion va s'opérer de la même façon que celle des autres produits pharmaceutiques que gère cette importante institution.

La PCH est l'établissement officiellement désigné (décision jointe en annexe) pour être le responsable exclusif des achats médicaux et non médicaux.

Cette institution s'engage à opérer un suivi de la performance des fournisseurs et s'engagera à publier toutes les informations sur son site internet : **www.ANDS.DZ**

Conformément au code des marchés publics auquel est astreinte la PCH, les prix choisis seront les plus concurrentiels.

La PCH se conformera aux règles nationales et internationales de protection de la propriété intellectuelle.

La PCH s'engage à communiquer les prix, les quantités et les dénominations de ses fournisseurs.

Tous les médicaments importés ou produits en Algérie sont exonérés de la TVA. Toutefois pour les équipements et autres produits non santé entrant dans le programme VIH/SIDA et dans le cadre actuel de la loi algérienne, ils ne peuvent faire l'objet d'une exonération, donc ils demeurent soumis aux taxes et impôts divers.

La PCH s'engage à étendre les bonnes pratiques d'achat et de stockage à l'intégralité des produits santé et non santé.

La PCH dispose d'une réglementation stricte détaillant les conditions générales d'achats. Il est entre autre exigé :

- que les offres ne doivent provenir que des fabricants et que ces derniers disposent des agréments nécessaires,
- l'intervention de tout intermédiaire est interdite quel que soit le niveau d'intervention,
- la PCH se réserve le droit d'inspecter les sites de fabrication du fournisseur,
- garantie de qualité,
- caution de bonne exécution
- date de péremption
- remise des échantillons et leur propriété
-
-
-

(cf document joint en annexe conditions générales d'achat)

Tous les prix de l'ensemble des biens et services sont exprimés en CIF.

4- **Budget et finances**

Les procédures de paiement des fournisseurs obéissent à des règles et pratiques conventionnelles et aux dispositions contractuellement établies. Dans ce domaine, la PCH s'engage à payer les fournisseurs conformément aux dispositions des contrats qui seront signés entre elle et ses fournisseurs.

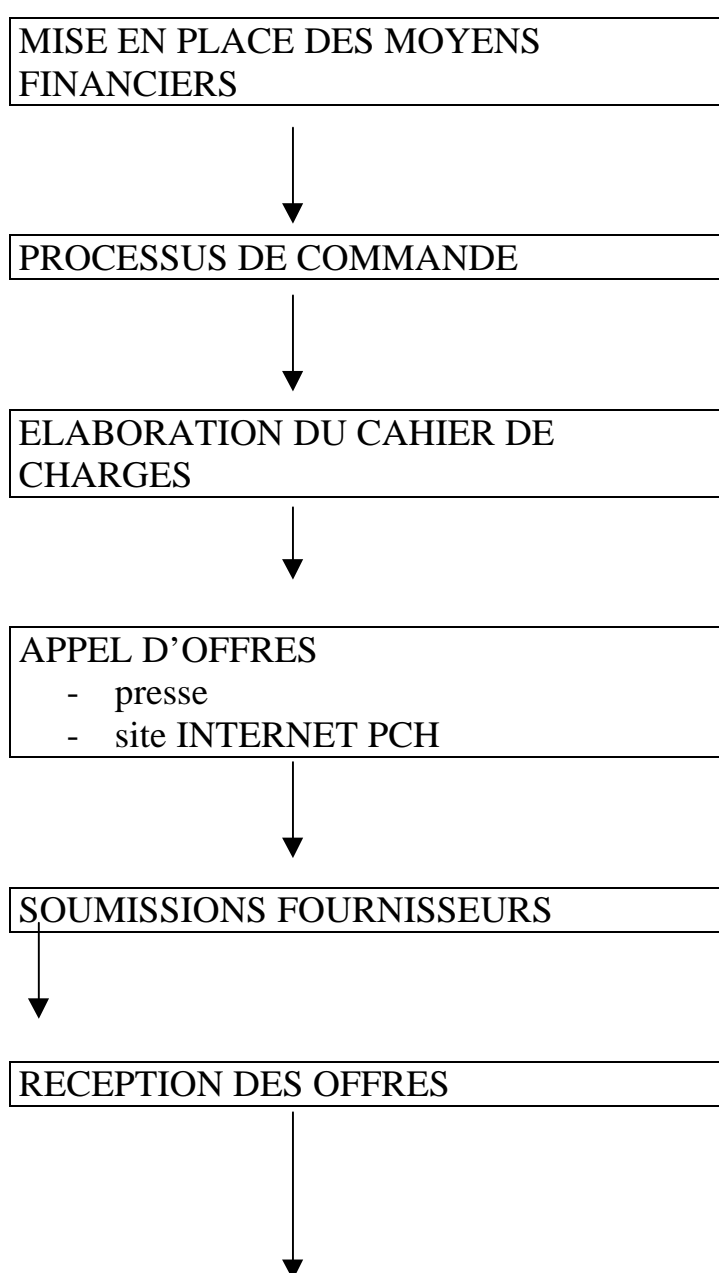
En matière de prévisions budgétaires, le plan d'achat du programme algérien intègre les prix les plus bas et actuellement pratiqués par les fournisseurs pour les produits déjà achetés.

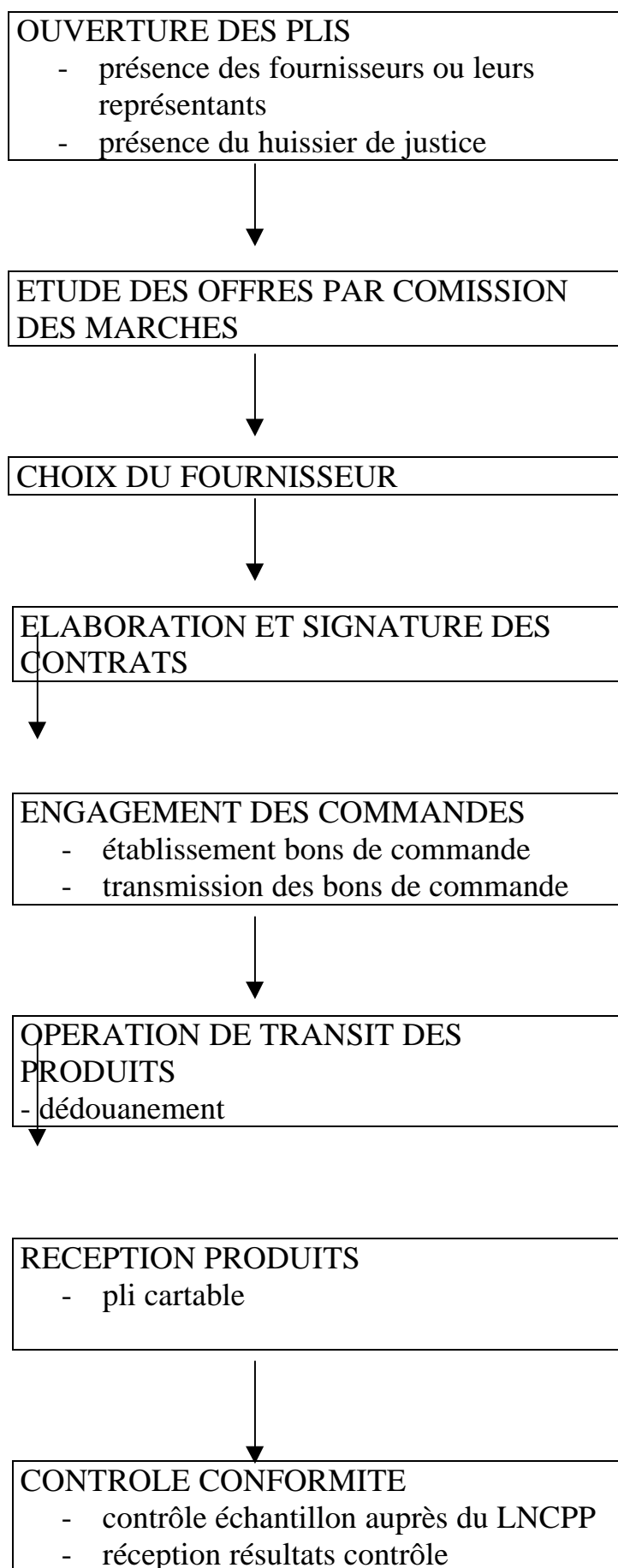
En période de réalisation du plan d'achat, les prix déclarés seront ceux officiellement contractés après les travaux de la commission des marchés (les rapports de la commission d'ouverture des plis et des copies des contrats seront fournis au Fonds Mondial).

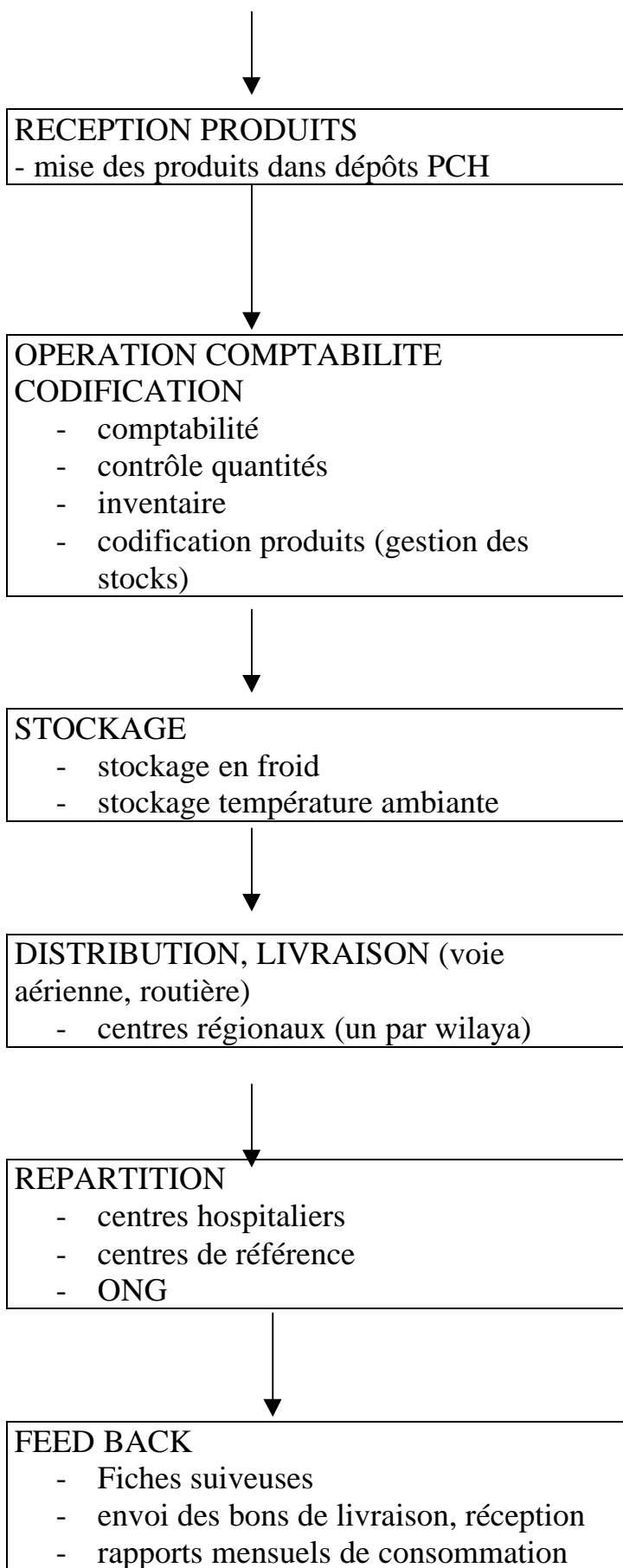
5- Suivi des systèmes de gestion, circuit d'achat et de stockage

En matière de suivi de la performance des systèmes de gestion des achats et des stocks, nous décrivons le processus actuellement en vigueur à la PCH.

Le circuit d'achat et de stockage présenté ci-dessous est celui qu'adopte actuellement la PCH pour ses approvisionnements en médicaments et produits assimilés et sera élargi aux produits pharmaceutiques (médicaments, réactifs, consommables...) du programme algérien de lutte contre le VIH/SIDA.







Ce circuit est suffisamment détaillé qu'il ne nécessite aucun commentaire complémentaire.

Tous les prix (coûts) seront rigoureusement suivis au niveau de chaque séquence du circuit et seront identifiés par nature (frais d'appel d'offres, d'étude des offres, de commande, de transit, de réception, de stockage, de transport jusqu'aux dépôts, de transport de distribution aux centres consommateurs).

Toutes les opérations de ce circuit sont informatisées et les données collectées selon un système d'information moderne et efficace développé au sein de la PCH.

6- Autorité Nationale de Réglementation des Médicaments

L'autorité nationale de réglementation des médicaments en Algérie est le Laboratoire National du Contrôle des Produits Pharmaceutiques. C'est une institution publique placée sous la tutelle du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière.

Cet établissement est doté de tous les moyens matériels et spécialistes liés à ses prérogatives. Il entretient des relations de coopération avec l'OMS et d'autres laboratoires de nombreux pays occidentaux et en développement.

7- Autres considérations

7-1- Chaîne de froid

L'entreprise PCH dispose d'une capacité de stockage en température ambiante de 7.260 palettes d'un volume de 1,7 m³ chacune et de 270 m³ de stockage en froid.

La capacité en froid disponible actuellement est largement suffisante et dans le cas d'un besoin pressant la mobilisation de volumes supplémentaires peut se faire rapidement par l'utilisation des capacités disponibles dans les hôpitaux publics.

Au niveau local, la PCH dispose de grandes capacités dans ses trois dépôts régionaux (Annaba, Oran et Biskra) qui couvrent les régions est, ouest et sud du pays. Aussi, les capacités en froid des hôpitaux publics et des centres de référence peuvent être rapidement mobilisables.

Pour le transport des produits à stocker en froid, la PCH va prochainement réceptionner des camions frigorifiques de grande capacité et qui vont servir à approvisionner les dépôts régionaux. Aussi, le recours à la location (sous-traitance) peut être envisagé en cas de besoin.

Par ailleurs, il est prévu dans le plan d'action de doter les centres de référence d'une chaîne de froid.

7-2- Approvisionnements prévisionnels

Les quantités de médicaments, réactifs, consommables à acquérir prévues dans le présent plan d'achat sont calculées sur deux trimestres (décembre-janvier-février et mars-avril-mai conformément au chronogramme).

Elles ont été déterminées sur la base des prévisions formulées par les six centres de référence en charge du programme VIH/SIDA et réaménagées selon les recommandations des experts lors de la réunion du 08 juin 2004 et des quantités habituellement importées par la PCH.

Par ailleurs, les dotations financières concernant les achats pour les ARV prévues dans le programme initial déjà adopté par le Fonds mondial correspondent, aux montants prévisionnels.

Aussi, le nombre de malades est arrêté aujourd'hui à 575cas, au lieu et place des 440 prévus in initialement lors de l'élaboration du programme.

Les achats d'ARV et de médicaments pour infections opportunistes seront réalisés durant le premier semestre et sont destinés à couvrir les besoins de toute l'année.

Pour la deuxième année et sachant que le nombre de cas va connaître une progression d'environ 10%, les prévisions seront plus précises et les centres de référence auront d'ici là suffisamment de temps pour affiner leurs quantités afin d'éviter le sur-stockage ou les ruptures.

7-3- Circuit de livraison

Le circuit de livraison qui sera appliqué aux produits du programme VIH/SIDA est analogue à celui actuellement en vigueur dans la livraison des produits pharmaceutiques par la PCH aux hôpitaux publics. Ce circuit respecte les normes de préservation en froid, les conditions d'acheminement, les formes d'entreposage et le stockage dans les centres régionaux avant livraison aux hôpitaux.

Pour le cas précis des produits du programme VIH/SIDA une attention particulière sera réservée à cette fonction notamment lors de la livraison dépôts-centres de référence. Les responsables du programme VIH/SIDA des wilayas ont été initiés dans ce sens lors du séminaire-atelier organisé le 15 juin à leur intention en vue de préparer la bonne exécution du programme algérien de lutte contre le VIH/SIDA.

Ils ont été sensibilisés à la nécessité de développer des rapports de coopération et de relations contractuelles avec les dépôts régionaux afin de fluidifier les circuits de livraison dépôts-centres de référence.

7-4- Communication

La cellule de gestion s'engage à développer un large programme de communication relatif aux activités de la CCM, du groupe de pilotage et des autres acteurs (ONG, centres de référence...) destiné à tous les opérateurs et aux divers partenaires. Un document synthétique sera élaboré et où seront consignées toutes les informations et les données quantitatives et qualitatives du programme algérien de lutte contre le VIH/SIDA. Aussi, un résumé sera diffusé sur le site internet de la PCH :www.ANDS.DZ.

Pour atteindre un large public et proposer une information en tout temps, un numéro vert sera créé et mis à disposition de toute personne voulant s'informer sur le programme algérien de lutte contre le VIH/SIDA.

Les suggestions d'amélioration des activités de tous les acteurs du programme seront prises en considération

DEUXIEME PARTIE

DEUXIEME PARTIE : Listing des achats

Ce listing se distingue en deux grandes rubriques :

- Rubrique médicale (médicaments, réactifs, consommables, équipements médicaux)
- Rubrique non médicale (activités de soutien au programme)

Tous les prix de l'ensemble des biens et services sont exprimés en CIF.

1- RUBRIQUE MEDICALE

1-1- Médicaments

1-1-1- Antirétroviraux (ARV)

Pour les ARV, en attendant la détermination d'un schéma thérapeutique standard (réunion de consensus programmée pour le premier trimestre du démarrage du programme) et afin de faciliter l'acquisition des médicaments, il est suggéré de déterminer le montant à allouer à l'achat de la façon suivante :

- Première année :
 - 575 malades répertoriés et 25% complémentaires estimés (145 malades) = 720 malades
 - 350 \$/ malade
 - Soit un total de **252.000\$**

- Deuxième année :
 - 850 malades répertoriés et 25% complémentaires estimés (213 malades) = 1.063 malades)
 - 350 \$/ malade
 - Soit un total de **372.050\$**

1-1-2- Médicaments pour infections opportunistes

DCI	Forme	dosage	condit	Prix unit \$	Qté S1	Budget S1	Qté S2	Budget S2
Sulfometroxazole /trimetoprime	comp	480 mg	B/20	0,010	300	3	300	3
Sulfometroxazole /trimetoprime	amp	400/800 gr	B/1	0,010	-	-	-	Prévision T3
Cefatoxime	Flc	1g	B/1	32,75	150	4912,5	150	4912,5
Ciprofloxacine	comp	500mg	b/100	26,664	10	266,64	10	266,64
Amoxicilline /ac.clavulinique	amp	1g	B/1	-	-	-	-	Prévision T3
Fluconazole	comp	500mg	b	-	-	-	-	Prévision T3
Fluconazole	comp	100mg	B/30	421	2	842	2	842
Difluconazole	comp	50mg	b	-	-	-	-	Prév T3
Amphotericine b	Flc	50mg	B/1	2,339	52	121,628	52	121,628
Ketoconazole	comp	200mg	b	0,304	50	15,2	50	15,2
Mycostatine	comp	500000UI	b	3,672	50	183,6	50	183,6
Metronidazole	comp	200mg	B	-	-	-	-	Prévision T3
Sulfadiazine	comp	500mg	B/20	0,054	62	3,348	62	3,348
Acide folinique	comp	Mg	b	3,012	50	150,06	50	150,06
Aciclovir	Inj iv	500mg		2,28	75	171	75	171
Aciclovir	comp	200mg	b	0,616	11	6,776	11	6,776
Imepinem	Inj	500mg	B/1	15,56	100	1556	100	1556
Ofloxacin	Inj	200mg	B/1	18,467	400	7386,8	400	7386,8
Oloxacin	comp	1g	b	0,718	75	53,85	75	53,85
Ceftazidime	Inj	1g	B/1	5,20	150	780	150	780
Ceftriaxone	Inj	1g	B/1	1,18	250	295	250	295
Fosfomycine	inj	4g	B/1	-	-	-	-	Prév T3
Heparine bas poids Moléculaire	Inj	40mg	B/2	4,98	100	498	100	498
Ritonavir	gle	100mg	b	440,20	12	5282,4	12	5282,4
Quinine	inj	500mg	B/3	5,064	10	50,64	10	50,64
Clindamycine	comp	150mg	b	0,118	5000	590	5000	590
Ribavirine	comp	200mg	b/140	862,692	3	2588,076	3	2588,076
Clarythromycine	Comp	500mg	B/30	65,496	4	261,984		
Rifamp/isoniaz/py raz/ethamb	150/75/400/275 comp	mg	b	27,264	5	136,32	-	-
Rifamp/isoniaz/	150/75 comp	mg	b/500	25,356	10	253,56	10	253,56
Rifamp/isoniaz/py raz	60/30/150com	mg	b/1000	18,168	3	54,504	3	54,504
Rifamp/isoniaz	60/30 comp	mg	b	11,316	3	33,948	3	33,948
Total						26.449,68		26.449,68

Soit un total de **53.000\$ pour la première année**

Pour la deuxième année et compte tenu de l'augmentation attendue du nombre de malades, le montant prévisionnel est augmenté de 25%, soit **66.250\$**

1-2-Equipements, réactifs et consommables

1-2-1 : Equipements de charge virale

- Equipement pour centres de référence en matériel de laboratoire (fascout et charge virale) pour 2 centres de référence
- Prix d'un équipement pour un laboratoire (30.000\$)

Le montant total pour équiper deux laboratoires : **60.000\$**

1-2-2- Réactifs de charge virale et consommables

- acquisition de réactifs et consommables pour 5 centres
- prix pour le fonctionnement d'un centre : 6.000\$

Le mon,tant total pour les cinq centres est de **30.000\$**

1-2-3. Réactifs pour dépistage et confirmation

Acquisition de réactifs et consommables pour les secteurs sanitaires

le montant global est de **50.000\$**

NB : Montant forfaitaire en attendant la détermination définitive des secteurs sanitaires concernés

Pour toute la rubrique, Le montant total pour les équipements , réactifs et consommables est de **140.000\$**

Ces éléments seront intégralement achetés la première année.

1-2-5- Préservatifs

Nature	Condit.	Prix unité \$	Qté S1	Budget S1	Qté S2	Budget S2	Qté annuelle	Budget annuel
Préservatif	Unité	0,03	5 millions	150. 000	5 millions	150.000	10 millions	300.000

Le montant annuel est de **300.000 \$**. L'essentiel de la dotation a été affecté pour l'achat de la première année. Pour la seconde, le montant de 32.000\$ est destiné pour compléter ce lui de la première année.

2- RUBRIQUE NON MEDICALE

2-1- Unité de gestion

2-1-1. Local (siège du comité de pilotage et de la cellule de gestion)

Pour le fonctionnement du comité de pilotage et de la cellule de gestion il est envisagé d'utiliser les locaux existants au sein de l'INSP. Les aménagements nécessitent un montant de **80.000 \$**.

2-1-2- Equipements informatiques

Le lancement du programme va nécessiter l'acquisition de moyens informatiques qui seront affectés totalement à l'unité de gestion.

Il est envisagé d'acheter 4 micro ordinateurs (1.500\$/unité), 3 imprimantes normales (400 \$/unité) et une de grande capacité et une grande photocopieuse (2.000\$). Avec les consommables(8.800\$), le coût total estimé est de **18.000 \$**

2-1-3- Mobilier de bureau et équipement de la bâtisse (siège)

Le mobilier (chaises, tables, bureaux, armoires, équipement et matériel de cuisine...) devant équiper cette demeure est estimé **15 000 \$**.

2-1-4- Equipements de communication

Il s'agit des équipements suivants :

- fax et un réseau téléphonique (1.000\$)
- 02 caméras (2.000\$)
- 02 vidéos (200\$)
- 04 téléviseurs (2.000\$)
- 02 data show(10.000\$)
- 10 rétroprojecteurs(800\$)
- un matériel complet de sonorisation (2.000\$)

Le coût total est estimé à **18.000 \$**

2-1-5- Fournitures de bureau

Le coût des fournitures de bureau est estimé à **2.000 \$**.

2-1-6- Véhicules

La mise en œuvre du programme nécessite l'acquisition des moyens de transport suivants :

- Un véhicule tout terrain
- Un véhicule pour les déplacements

Le coût total est estimé à **42.000 \$**

2-1-7- Sous-traitance

La sous-traitance concerne :

- le transport pour livraison des produits en température ambiante et en froid,
- l'entretien et la maintenance des véhicules,
- l'entretien et la maintenance de la bâtisse.

Pour le transport les véhicules de la PCH et des établissements hospitaliers seront sollicités. Dans le cas d'un besoin urgent il sera fait appel à la prestation de transport auprès des entreprises opérant dans ce créneau.

Pour les véhicules, les équipements médicaux et la bâtisse des contrats seront établis avec des prestataires privés.

Le montant forfaitaire estimé est de l'ordre de **10.000 \$**

La maintenance des équipements médicaux est prise en charge sur les budgets des établissements publics de santé sous forme de contrat avec les fournisseurs.

2-1-8- Frais de gestion et fournitures diverses

Le montant forfaitaire prévu est de **10 000 \$**

2-1-9- Indemnités personnel et experts

Nature	Catégories	S1	S2
Personnel permanent	-01 coordonnateur principal -01 coordonnateur technique en charge des SPR -01 épidémiologiste à mi-temps chargé du suivi/évaluation -01 administratif chargé des activités administratives et financières -01 secrétaire -01 coursier -01 agent d'entretien -01 agent de gardiennage -01 chauffeur	20 000	20 000
Experts consultants	- diverses spécialités	30 000	30 000
Total		50 000	50 000

Soit **100.000 \$**

2-1-10. Audits financiers du programme

Il est prévu un forfait global de **32.000\$**

Le montant total de la première année qui va servir à la mise en place de l'unité de gestion s'élève à 327.000\$. Pour la deuxième année, il est prévu une dotation de 120.000\$ qui va servir à assurer le fonctionnement de cette unité.

2-2- Autres structures(Ministère de la santé, centres de référence, autres ministères, ONG sous PR)

2-1-1. Ministère de la santé

Acquisition de moyens informatiques et audiovisuels pour la Direction de la Prévention pour une dotation de 45.000\$ et :

- 4 micro ordinateurs (1.500\$/unité),
- 5 imprimantes normales (400 \$/unité)
- consommables(4.000\$)
- équipements audio visuels (3.000\$)
- 1 véhicule tout terrain (30.000\$)

Soit un total de **45.000\$**

2-1-2. Comités intersectoriels (48 comités, 1 par wilaya) :

Equipements de communication et audio visuels (1.250\$/comité intersectoriel) avec dotation globale de 60.000 \$ + 500.000\$ véhicules

- 1 kit audio visuel par comité (1.250\$/comité)
- 25 véhicules (20.000\$/unité)

Soit un total de **560.000\$**

2-1-3. Centres de référence

Acquisition d'équipements [informatiques, audio visuel (10.000\$) + chaîne de froid (10.000\$)]

- 2 micro ordinateurs (1.500\$/unité)
- 2 imprimantes (400\$/unité)
- consommables (1.200\$)
- 1 data schow (5.000\$)

Acquisition chaîne de froid

- 4 frigidaires (400\$/unité)
- 7 chambres froides (1.200\$/unité)

Soit un total de **20.000\$**

2-1-4. Renforcement capacités santé scolaire, universitaire et centres jeunes (UDS, UMP et centres jeunes)

Acquisition équipements informatiques [(10.000\$ UDS) , (5.000\$ UMP), 30.000\$ centres de jeunes)] . Un kit audio visuel : 1.000\$/kit

- 5 UDS (5.000\$)
- 5 UMP (5.000\$)
- 30 centres de jeunes (30.000\$).

Soit un total pour « autres structures » de **140.000\$**

2-1-5. Equipement en kit audiovisuel des 48 SEMEP (Secteurs Sanitaires)

- 1 kit par SEMEP (380\$/unité)

Soit un total de **70.000 \$**

Pour les autres structures, il est programmé un montant total de **835.000\$** qui va être consommé intégralement durant la première année.

RECAPITULATION GENERALE

Rubriques	Année 1	Année 2	TOTAL des deux années
1- Médicaments ARV	252.000	372.050	624.050
2- Médicaments maladies opportunistes	53.000	66.250	119.250
3- Equipements	60.000	-	60.000
4- Réactifs et consommables	80.000	-	80.000
6- Préservatifs	300.000	32.000	332.000
S/TOTAL RUBRIQUE MEDICALE	745.000	470.300	1.215.300
1- Unité de gestion	327.000	120.000	447.000
2- Autres structures	835.000	-	835.000
S/TOTAL RUBRIQUE NON MEDICALE	1.162.000	120.000	1.282.000
TOTAL GENERAL	1.907.000	590.300	2.497.300

TROISIEME PARTIE

TROISIEME PARTIE : Narratif du plan du suivi et évaluation

Le programme de lutte contre le VIH/SIDA en Algérie financé par le Fonds Mondiale obéit aux règles strictes du management des grands projets nationaux.

En effet, la CCM Algérie déjà constituée est placée sous la présidence directe de Monsieur le Ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière.

Le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière est le Principal Récipient (PR) qui donne les prérogatives de dépenses à la Pharmacie Centrale des Hôpitaux, qui est un établissement public placé sous la tutelle du Ministère de la Santé, de la population et de la réforme Hospitalière.

La Direction de la Prévention du ministère de la Santé assure la vice-présidence de la CCM Algérie à travers la personne de Madame la Directrice.

Un Comité National de Coordination, constitué d'experts algériens, a été placé auprès de la Directrice de la Prévention.

Les ONG thématiques et non thématiques sont intégrées dans la CCM et sont en voie de constitution en fédération, mode d'organisation efficace pour la réalisation des objectifs fixés.

Toutes ces institutions sont sises à Alger.

Un Comité de Pilotage Restreint composé de membres actifs tous issus de la CCM est chargé de l'exécution et de l'évaluation du programme.

Au niveau régional, les directeurs de prévention, un par wilaya (département) ont été désignés. Chaque responsable par wilaya est chargé de la coordination de l'ensemble des intervenants (ONG et établissements de santé), de l'exécution, du monitoring et de l'évaluation du programme dans sa wilaya. Il devra rendre compte mensuellement de l'ensemble des actions et des dépenses du programme.

ANNEXE

Cette annexe comprend des tableaux qui reprennent des indications sur la nature, les quantités et les prix indicatifs

1-2-3. Charge virale**1-2-1- Charge virale (équiper deux services)****1-2-1-1- Consommables et réactifs****1-2-1-1-1- Consommables d' Extraction**

Produits	Conditionnement	Qté	Prix	Qté T1	Budget T1	Qté T2	Budget T2
Tubes sarsted 1,5 µl	Bte/100	10	3	5	15	5	15
Pipettes de 0 à 500µl	Unité	02	240	1	240	1	240
Pipettes de 0 à 1000µl	Unité	04	320	2	640	2	640
Cônes à filtre 100 µl	Bte/96 test	15	5,9	8	47,2	7	41,3
Cônes à filtre 200 µl	Bte/96 test	15	14,4	8	115,2	7	100,8
Cônes à filtre 1000 µl	Bte/96 test	15	5,9	8	47,2	7	41,3
Pipettes de transfert à embouts très fins	Bte/100	10	300	5	1.500	5	1.500
Gants jetables non talqués	Bte/50 paires	10	2,92	5	14,6	5	14,6

1-2-1-1-2- Consommables de Pré-Amplification

Produits	Conditionnement	Qté	Prix	Qté T1	Budget T1	Qté T2	Budget T2
Couronnes d'amplification Cobas Amplicor	B/24	03	179	2	358	1	179
Supports pour couronnes	Unité	02	72	1	72	1	72
Pipettes multipettes d'empendorf	Unité	02	600	1	600	1	600
Gants jetables n/alqués	B/50 paires	20	2,92	10	29,2	10	29,2

1-2-1-2- Equipements**1-2-1-2-1- Equipements d'Extraction**

Désignation	Conditionnement	Qté
Centrifugeuse réfrigérée et rotateur à angle fixe	Unité	01
Incubateurs secs jusqu'à 100 ° C	Unité	01
Incubateur humide (Bain Marie) à 37 ° C	Unité	01
Vortex	Unité	01
Hottes à flux lumineaire à UV	Unité	01

1-2-1-2-2- Equipements de Pré-Amplification

Désignation	Conditionnement	Qté
Hottes à flux lumineaire		01
Mélangeurs Vortex		01
Analyseurs automates Cobas AMPLICOR		01
Micro ordinateur avec imprim.		01

1-2-1-3- Réactifs

Désignation	Condit.	Qté	Prix \$ US	Qté T1	Budget T1	Qté T2	Budget T2
Ethanol à 95 %	Fl/1L	02	3	1	3	1	3
Isopropanol	Fl/1L	02	5	1	5	1	5
Eau distillée déminéralisée	Litre	20	2	10	20	10	20
Kit Cobas AMPLICOR HIV-1 Monitor™ test version 1.5 Roche diag	100 tests	05	12 500 \$	3	37. 500 \$	2	25 000 \$

1-2-2- IMMUNO BLOT

1-2-2-1- Consommables

Produits	Conditionnement	Qté	Prix \$ US	Q T1	Budget T1	Q T2	Budget T2
Eau distillée	Fl/ 500 ml	10	1	5	5	5	5
Eprouvettes graduées 100	Unité	01	9	1	9	-	-
Eprouvettes graduées 250	Unité	01	16	1	16	-	-
Eprouvettes graduées 500	Unité	01	30	1	30	-	-
Pipettes automatiques ou semi automatiques réglables ou fixes pouvant mesurer et délivrer 50 µl réglable	Unité	01	190	1	190	-	-
Hypochlorites de sodium 12° (eau de javel) REVOIR ANIOS	Fl/ 1L	50	1	25	25	25	25

1-2-2-2- Equipements

Désignation	Condit.	Qté	Prix \$ US
Agitateurs monodimensionnels, tridimensionnels ou rotatifs (agitation lente)	Unité	01	1.000
Trompe à vide avec fiole de sécurité	Unité	01	200
Vortex	Unité	01	1.000

1-2-2-3- Réactifs

Produits	Conditionnement	Quantité	Prix \$ US	Qté T1	Budget T1	Qté T2	Budget T2
Kit IMMUNO BLOT	20 tests	05	279,8	3	839,4	2	559,6

1-2-3- Sérologie Virale Système ELISA (Equiper 48 hôpitaux de l'ensemble des 48 Wilayas)

1-2-3-1 Consommables

Produits	Conditionnement	Qté	Prix	Q T1	Budget T1	Q T2	Budget T2
Eau distillée	Fl/500ml	10	1	5	5	5	5
Augettes en forme de V	Bte/100	02					
Gants jetables	Bte/50 paires	10	2,92	5	14,6	5	14,6
Chronomètres (minuterie)	Unité	02	10	1	10	1	10
Solutions d'hypochlorite de sodium et autres désinfectants liquides ANIOS	F/1l	100	1	50	50	50	50
Récipients appropriés pour Déchets à risque biologique	Unité	02	15	1	15	1	15
Papier absorbant	rouleau	100	2	50	100	50	100
Systèmes de pipetage réglable ou pipettes à embouts jetables (à un canal ou multicanaux) 50 µl	50 µl	1	445	1	445	-	-
Systèmes de pipetage réglable ou pipettes à embouts jetables (à un canal ou multicanaux) 250 µl	250 µl	1	445	1	445	-	-
Embouts en fonction Des pipettes	Bte/96	20	5,9	10	59	10	59

1-2-3-2- Equipement

Désignation	Quantité	Prix
Vortex	01	1.000
Incubateurs à 37°C	01	2.270
Laveurs (système lavage) lecteur	01	5.556
Lecteurs de micro plaque longueur d'onde 450-630 mm automate/ semi automate	01	8.655

1-2-3-3- Réactifs

Noms du test	Conditionnement	Quantité	Prix	Q T1	Budget T1	Q T2	Budget T2
Kit HIV 1+2+0	Kit/96	05	198	3	594	2	396

1-2-4- Matériels nécessaires pour Dosage CD4/CD8 (Equiper cinq services)

1-2-4-1- Consommables

Désignation	Conditionnement	Qté	Prix	Q T1	Budget T1	Q T2	Budget T2
Tubes de prélèvement sanguin K3 EDTA3ml)	Bte/100	01	10	1	10	-	-
Micropipette avec embouts (50µl)	Unité	01	20	1	20	-	-
Gants jetables	Bte/50 paires	5	2,92	3	8,76	2	5,84

1-2-4-2- Equipements

Désignation	Conditionnement	Qté
Appareil pour dosage CD4/CD8 FACSCOUNT	Unité	01
Vortex	Unité	01

1-2-4-3- Réactifs

Désignation	Conditionnement	Qté	Prix	Q T1	Budget T1	Q T2	Budget T2
Kit de réactifs FACSCOUNT	Bte/50 tests	20	1.000	10	10.000	10	10.000
Liquide de Gaine FACSCOUNT	Bidon de 20l	2	20	1	20	1	20
Eau Distillée	Fl/500 ml	10	2	5	10	5	10
Kit de contrôle	Bte/25	20	1.000	10	10.000	10	10.000

ARV

Dénomination (DCI)	Forme	Dosage	Présentation	Producteurs	Prix unit \$	Qté livrée 2003	Qté T1	Budget T1	Qté T2	Budget T2
Didanosine	Com	400 mg	B/60	Cipla	42,90	0				
“		250 mg		Cipla	26,90	0				
“		200 mg		Bristol	28,74	0	30	862,2	30	862,2
“		150 mg		Cipla	42,00	0	-	-	-	-
“		100 mg		Bristol	14,37	4.586	1025	14 729,25	1025	14 729,25
„		50 mg	B/60	Bristol	10,71	667	38	406,98	38	406,98
„		25 mg	B/60	Cipla	07,50	16	-	-	-	-
„	Sirop	4 mg	F/200	Bristol	30,39	338	-	-	-	-
„ PM	Gles	125 mg	B/30	Bristol		-	9		9	
Efavirenz	Com	600 mg	B/30	MSD	63,00	0	138	414,00	138	414,00
“		200 mg	B/90	MSD	43,20	998	400	17 280,00	400	17 280,00
Lamuvudine	Sirop	50 mg/ 5 ml	FL/100 ml	Cipla	02,50	172	24	60	24	60
“	Comp	150 mg	B/60	Cipla	12,90	1.509	967	12 474,30	967	12 474,30
		100 mg	B/60	Cipla	04,03	0	-	-	-	-
Stavudine	Gélules	40 mg	B/56	Bristol	23,67	1.379	386	9 136,62	386	9 136,62
„	„	30 mg	B/56	Bristol	17,75	1.400	182	3 230,50	182	3 230,50
„	Sirop	1mg	FL/200 ml	Bristol	22,02	408	-	-	-	-
Zidovudine	Comp	300 mg	B/40	Cipla	28,90	1.900	360	10 404,00	360	10 404,00
„	Gélules	100 mg	B/100	Cipla	32,10	150	250	8 025,00	250	8 025,00
„	Sirop	50 mg/ 5 ml	FL/100 ml	Cipla	03,90	1.995	35	136,5	35	136,5
Indinavir sulfate	Gélules	400 mg	B/180	MSD	85,75	2.498	531	45 533,25	531	45 533,25
Nelfinavir	Sirop	50 mg	FL/144 ml	Roche	56,95	0	-	-	-	-
Névirapine	Comp	200 mg	B/60	Cipla	27,65	0	-	-	-	-
Zidovudine + Lamuvudine	Comp	300/150 mg	B/60	Cipla	80,90	0	10	809,00	10	809,00
Lamuvudine + Stavudine +Névirapine	Comp	150/40/200 mg	B/60	Cipla	35,50	0	10	355,00	10	355,00
Lamuvudine	Sirop	50 mg/ml	FL/100 ml	Cipla	2,50	0	39	97,50	39	97,50
Zidovudine	Sirop	50 mg/ 5ml	FL/100 ml	Cipla	3,90	0	35	136,50	35	136,50